

APPEL A PROJET SOUTIEN AUX ETUDES TERRITORIALES DE MISE EN PLACE DE FLOTTES FAIBLES EMISSIONS CAHIER DES CHARGES

Appel à projet	AMO/Etudes territoriales Mobilités Faibles émissions
Dates	Janvier 2021-31 décembre 2025
Objectifs	Accompagner les territoires dans leurs réflexions de transformation de leur flottes captives professionnelles (publiques ou privées, transport de personnes ou de marchandises) Promouvoir le mix énergétique dans la mobilité de demain
Bénéficiaires	Maîtres d'ouvrage (EPCI ou groupement d'EPCI)
Éligibilité	Respect du cahier des charges, analyse de solutions multiénergies (électrique, GNV, H2, biocarburant)
Nature des aides	Subvention ingénierie en vue d'investissements <u>D'ici le 31 décembre 2023 :</u> - Pour une étude portant sur un EPCI : 80% sur une assiette éligible 40 000€ - Pour une étude portant sur plusieurs EPCI : 80%, augmentation de l'assiette éligible de 20 000€ par EPCI supplémentaire associé à l'étude, plafond de l'assiette éligible fixé à 100 000€ <u>A partir de 2024 :</u> - Pour une étude portant sur un EPCI : 50% sur une assiette éligible 40 000€ - Pour une étude portant sur plusieurs EPCI : 50%, augmentation de l'assiette éligible de 20 000€ par EPCI supplémentaire associé à l'étude, plafond de l'assiette éligible fixé à 100 000€

Objectifs

Le dispositif « Soutien aux études territoriales de mise en place de flottes faibles émissions » vise à accompagner les territoires dans leur prise de décision sur la transformation de leurs flottes captives en faibles émissions, sur le déploiement d'infrastructures de recharge (électrique / GNV / H2 / biocarburant), et de production d'hydrogène décarboné si cette solution a été identifiée. Les études sur les productions de biométhane ou d'électricité renouvelables étant par ailleurs soutenues dans le cadre du programme CLIMAXION.

Cet accompagnement par un AMO doit être l'occasion pour le porteur du projet de :

- Positionner les territoires comme fédérateurs des gestionnaires de flottes pour accompagner la conversion des flottes en faibles émissions ;
- Planifier la transformation des flottes captives en faibles émissions pour réduire l'impact de la mobilité sur le changement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et de valoriser les ressources renouvelables dans les usages finaux ;
- D'identifier ainsi les usages et les carburants faibles émissions adaptés à ces derniers ;

- Définir les mutualisations envisageables sur les productions, les distributions énergétiques entre les acteurs du territoire et de planifier les investissements nécessaires ;
- De créer ou de consolider des écosystèmes territoriaux multiénergies (production / distribution / usages) ;
- De permettre aux acteurs territoriaux de se positionner sur les Appels à Projets de l'Etat, de l'ADEME et de la Région Grand Est ;
- De développer une synergie territoriale et d'être accompagné dans la mise en place du projet ;
- D'inciter les distributeurs d'énergies à implanter des distributions multiénergies.

L'étude devra comprendre les parties suivantes :

1. Acculturation à la mobilité faibles émissions

Cette partie peut faire l'objet d'une sensibilisation des entités (publiques et privées) porteuses ou intégrant le projet mobilité faibles émissions. Pourront être présentées :

- Une analyse comparative des différentes technologies faibles émissions (électrique, hybride, hydrogène, GNV, biocarburants...), les offres du marché, ... ;
- Une analyse de cadrage (FFOM) sur les aspects environnementaux, techniques, économiques, réglementaire ;
- Les perspectives d'évolution de ces motorisations alternatives (en neuf et en rétrofit, sur toutes les énergies faibles émissions).

2. Constitution du périmètre de l'étude

L'objectif de cette phase est d'identifier les acteurs qui prendront part au projet Mobilité faibles émissions et de caractériser les flottes des gestionnaires.

2.1. Les acteurs :

Les collectivités territoriales ont un rôle d'animation et peuvent être également des gestionnaires de flottes captives publiques.

Les gestionnaires de flottes privées doivent être identifiés, pour qu'ils soient partie prenante du projet : l'objectif étant de massifier la demande et de mutualiser au maximum les investissements dans les infrastructures, pour le territoire.

D'autres acteurs peuvent être plus ou moins impliqués :

- Des producteurs d'énergies locaux ou autres ;
- Des distributeurs d'énergies locaux ou autres ;
- Des fournisseurs d'équipements ou de services locaux ou autres.

Ce recensement des acteurs et des activités des gestionnaires de flotte permettra de confirmer la pertinence du périmètre géographique du projet.

2.2. Caractérisation des besoins en mobilité

- Identification des gestionnaires de flottes captives professionnelles (publiques et privées, de personnes et de marchandises) ;
- Description du besoin en mobilité, profils d'usages des utilisateurs ;

- Inventaire et caractérisation des flottes captives du territoire (modèle, carburant, type de contrat, kilométrage annuel, coût d'entretien, usage, site d'affectation du véhicule, ...).

Etat des lieux territorial

2.3. Identification des ressources mobilisables pour le projet

Les ressources peuvent être :

- Les énergies renouvelables (électricité renouvelable, biométhane, biomasse) selon les données de l'observatoire Climat Air Energie (CAE) et le panorama des Enr du Grand Est :
 - o Productions / volumes ;
 - o Disponibilité, coût, pérennité de la ressource ;
 - o Usage actuel ;
 - o Localisation sur le territoire.
- Le foncier disponible et les infrastructures existantes (dépôts, lieux de maintenance, lieux de ravitaillement) :
 - o Aspect règlementaire ;
 - o Coûts d'investissement et de fonctionnement ;
 - o Maintenance des installations ;
 - o Points de recharges ou d'avitaillement des véhicules ;
 - o Contraintes inhérentes à un dépôt/centre de maintenance ;
 - o Réhabilitation d'une zone ;
 - o Impact environnemental.

2.4. Identification des compétences pouvant être sollicitées pour la mobilité faibles émissions

Dans le cadre d'un tel projet, l'identification des entreprises et de personnels pouvant être à terme, compétents dans l'entretien et la maintenance des infrastructures et des véhicules est indispensable.

Remarque : Bien que la maintenance sera probablement assurée par les fournisseurs à court terme, il pourra être envisageable de construire un plan de transfert de compétences vers des acteurs territoriaux à moyen terme.

2.5. Analyse des opportunités territoriales :

- Positionnement sur un corridor européen ou national
- Opportunités multimodales : routier / ferré / fluvial
- Transports intercités, départementaux, ...

3. Propositions de scénarii de stratégies de déploiement de la mobilité

Plusieurs scénarii pourront être déclinés en se basant, par exemple, sur une valorisation optimale des ressources locales, en limitant l'impact environnemental ou en proposant une optimisation économique.

Pour chaque scénario, les précisions suivantes sont attendues :

- Stratégie de conversion des flottes :
 - Proposer pour chaque mobilité une solution issue du mix énergétique : électrique, GNV, hydrogène ou biocarburant ;
 - Calendrier de déploiement précisant les caractéristiques de la flotte à court terme (avec des modèles existants ou rétrofités) / à moyen et à long terme (modèles existants ou annoncé sur le marché) ;
 - Adaptation des infrastructures existantes ;
 - Implantation des nouvelles infrastructures.
- Analyse environnementale :
 - Emissions de gaz à effet de serre ;
 - Polluants atmosphériques ;
 - Analyse du Cycle de Vie des véhicules ;
 - Nature et origine de l'énergie consommée ;
 - Indicateurs : GES, NOx, COV, particules fines.
- Analyse économique :
 - CAPEX et OPEX des infrastructures, véhicules, locaux ;
 - Coûts de mise en conformité des installations existantes ;
 - Coûts et plan de financement globaux ;
 - Simulation avec les coûts des énergies actuelles et à venir (incluant taxes et soutien sur les énergies et nouveaux carburants).
- Analyse technique :
 - Pré-dimensionnement des infrastructures ;
 - Impacts sur les réseaux électriques et gaz existants ;
 - Impacts sur les flux de livraisons des carburants (pour les biocarburants et éventuellement pour l'hydrogène) ;
 - Impacts sur les ateliers de maintenances et les dépôts ;
 - Impact règlementaire et évaluation des risques.
- Aspects pratiques de ces nouvelles mobilités :
 - Impacts sur la conduite des véhicules et leur exploitation (aspects positifs/négatifs/appréhension, autonomie, stratégie et temps de recharge...) ;
 - Aménagements nécessaires, évolution des infrastructures existantes ;
 - Impacts sur la maintenance ;
 - Formations nécessaires pour la maintenance et la conduite (prérequis techniques, règlementaires...) ;
 - Acceptabilité du projet sur le territoire des riverains et usagers ;
 - Lieux d'implantation potentielles des nouvelles infrastructures ;
 - Favoriser la possibilité d'ouverture au public des points de recharge et stations d'avitaillement.
- Echancier :
 - Calendrier d'investissement global ;
 - Calendrier d'investissement des différentes parties-prenantes ;
 - Planning de sortie des véhicules gasoils.

4. Consolidation d'un schéma directeur Mobilité faibles émissions

- Rapport détaillé du scénario retenu et sa synthèse :
 - o Pour chaque type de véhicule déployé : le choix énergétique, leur nombre et les hypothèses de croissance dans le temps ; leurs usages et utilisateurs ; le calendrier ;
 - o Les infrastructures de recharges et de ravitaillement (accessibilité, dimensionnement, contraintes de fonctionnement).
- Calendrier de mise en œuvre ;
- Éléments budgétaires du déploiement jusqu'au terme du projet de déploiement en investissement et fonctionnement, solutions de financement ;
- Plan d'actions ;
- Cahier des charges descriptif utilisable pour un appel d'offre pour chacun des différents types de véhicules ;
- Outils de pilotage du projet ;
- Identification des consommateurs d'électricité, de GNV, d'hydrogène et de biocarburant ;
- Identification des fournisseurs d'énergies et des fournisseurs d'équipement clés du projet.

5. Pilotage du projet

Le porteur de projet définira le pilotage et la gouvernance de ce projet en lien avec les parties-prenantes du territoire.

6. Livrables attendus par la Région Grand Est

- Un rapport présentant les résultats, les enjeux et les objectifs à l'échelle des territoires en format numérique.
- Une synthèse à destination des élus des territoires
- Les supports de présentations et compte-rendus des différentes réunions et entretiens
- Le tableur informatique fourni par la Région permettant de recenser les principales informations de l'étude
- SIG

* * *

Les services de la Région Grand Est, de l'ADEME accompagnent les porteurs de projet tout au long des réflexions et permettront au projet de s'inscrire dans une démarche régionale.

Par ailleurs, le Pôle Véhicule du Futur (PVF) peut apporter des conseils techniques et des ressources pour mener à bien les projets mobilité. Si le projet développe de la mobilité hydrogène, le Club Hydrogène, porté par DINAMHySE/PVF, propose une mise en réseau d'acteurs du Grand Est.

Contacts :

- **Région Grand Est**
Thomas LEXTRAIT, chargé de mission
Mail : thomas.lextrait@grandest.fr
Tél : + 33 (0)3.69.31.85.62

- **ADEME**

Jean-Pierre BEHAXETEGUY, Ingénieur Territoires Durables et Mobilité

Mail : jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr

Tél : + 33 (0)3.88.15.46.48

Éric GASPARD, Ingénieur en charge du suivi des projets Hydrogène

Mail : eric.gaspard@ademe.fr

Tél : + 33 (0)3.88.15.58.92

- **Pôle Véhicule du Futur (PVF)**

Bruno JAMET, Directeur de programmes Énergies et Propulsion

Mail : bj@vehiculedefutur.com

Tél : + 33 (0)3.81.94.72.89

- **DINAMHYSE / PVF**

Jacques HAENN, Chargé de mission filière Hydrogène Grand Est

Mail : jh@vehiculedefutur.com

Tél : + 33 (0)6.03.15.75.43